



Municipalité de Saints-Anges

Le 6 octobre 2010

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
ATT : Madame Diane Drapeau
880, chemin Sainte-Foy, local 4.00
Québec (Québec) G1S 4X4

Objet : ajout d'aménagements visés à l'article 70

Madame,

Vous trouverez ci-joint, la liste des aménagements visés par le Conseil municipal de Saints-Anges, lors de la séance du 4 octobre 2010.

À ajouter comme aménagements visés à l'article 70 de la loi :

- les puits artésiens
- les sentiers de VTT et de motoneige
- les lacs artificiels et naturels

Veuillez agréer, Madame Drapeau, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTS-ANGES

PAR: _____

Jean-Marie Pouliot, Maire

REÇU AU MRCNF

08 OCT. 2010

Direction du développement minéral